

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 3A/2025/3162/184 du 4 novembre 2025 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde d'exploiter un ascenseur à Hagen, 8, Cité Pierre Braun.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner
Bourgmestre



Alex Folscheid
Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché

en bonne et due forme à partir du 13 NOV. 2025

Steinfurt, le 13 NOV. 2025



Le bourgmestre



Le secrétaire communal